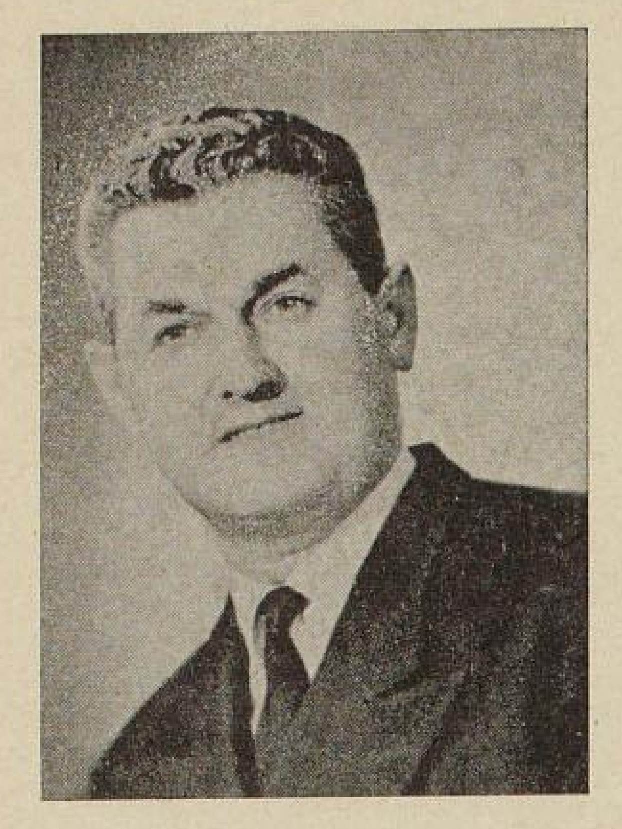
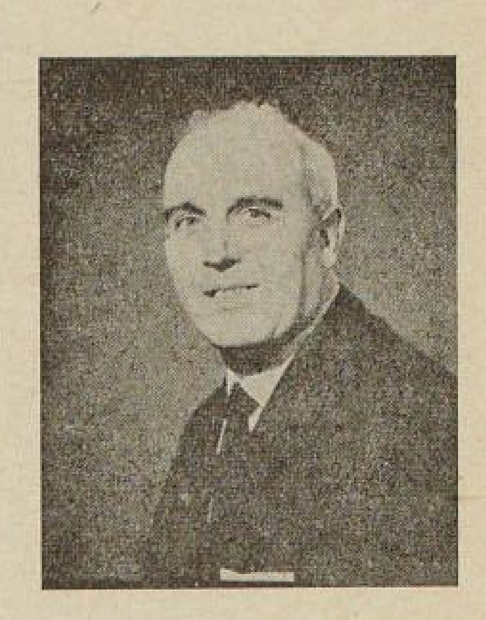
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 30 JUIN 1968

4e Circonscription de Loire-Atlantique



Docteur Maurice MOUTEL
Conseiller Général
Maire d'Ancenis

Action Démocratique et Sociale



Henri AILLET
Adjoint au Maire
de Clisson

Electrices, Electeurs,

Plus de 14.500 d'entre vous nous ont apporté leurs suffrages dès le premier tour de scrutin. Nous les en remercions.

Vous connaissez tous les grandes lignes du programme que nous vous avons exposé.

— CE QUE NOUS VOULONS, C'EST ÉVITER AU PAYS LA COUPURE EN DEUX BLOCS OPPOSÉS, QUI NOUS MÈNERAIT DANS QUELQUES MOIS A DE NOUVEAUX ET DANGEREUX AFFRONTEMENTS.

— CE QUE NOUS VOULONS, C'EST PROMOUVOIR UNE POLITIQUE NOUVELLE.

- Assurer l'exercice normal de la démocratie et permettre au Parlement de remplir son rôle par un réel équilibre des pouvoirs.
- Obtenir une véritable liberté et objectivité de l'information de l'O. R. T. F.
- Par des choix nouveaux, dégager les crédits nécessaires pour une expansion économique réelle dans tous les secteurs : agricole, industriel, artisanal et commercial.
- Réformes de l'université et de l'enseignement.
- Réformes sociales en inscrivant en premier lieu les besoins des familles, des bas salaires, des personnes âgées et des handicapés physiques.

Les responsabilités que nous assumons dans nos Communes et sur le plan départemental vous ont permis de nous juger. Nous croyons que la volonté profonde des Electrices et des Electeurs de cette circonscription est d'assurer au pays la possibilité d'opérer les nécessaires réformes dans l'ordre et la légalité.

NOUS VOUS FAISONS CONFIANCE.

Docteur Maurice MOUTEL

Conseiller Général, Maire d'Ancenis

Membre du Comité d'Expansion de Loire-Atlantique

Suppléant : Henri AILLET,

Adjoint au Maire de CLISSON

Imp. Nouvelle - Ancenis